

# Etude de cas maintien dans l'emploi

SAMETH HEDA

Jacques NADDEO & Filomène GIGLIO

Chargé(e)s de maintien dans l'emploi



# LA SALARIEE



**Guylaine G.**

41 ans

Agent de service hospitalier  
dans une maison de retraite à Gémenos  
depuis juillet 2005  
(Groupe SURESNES GEM VIE plusieurs  
établissements sur le département)

Handicap moteur  
Arthrose lombaire

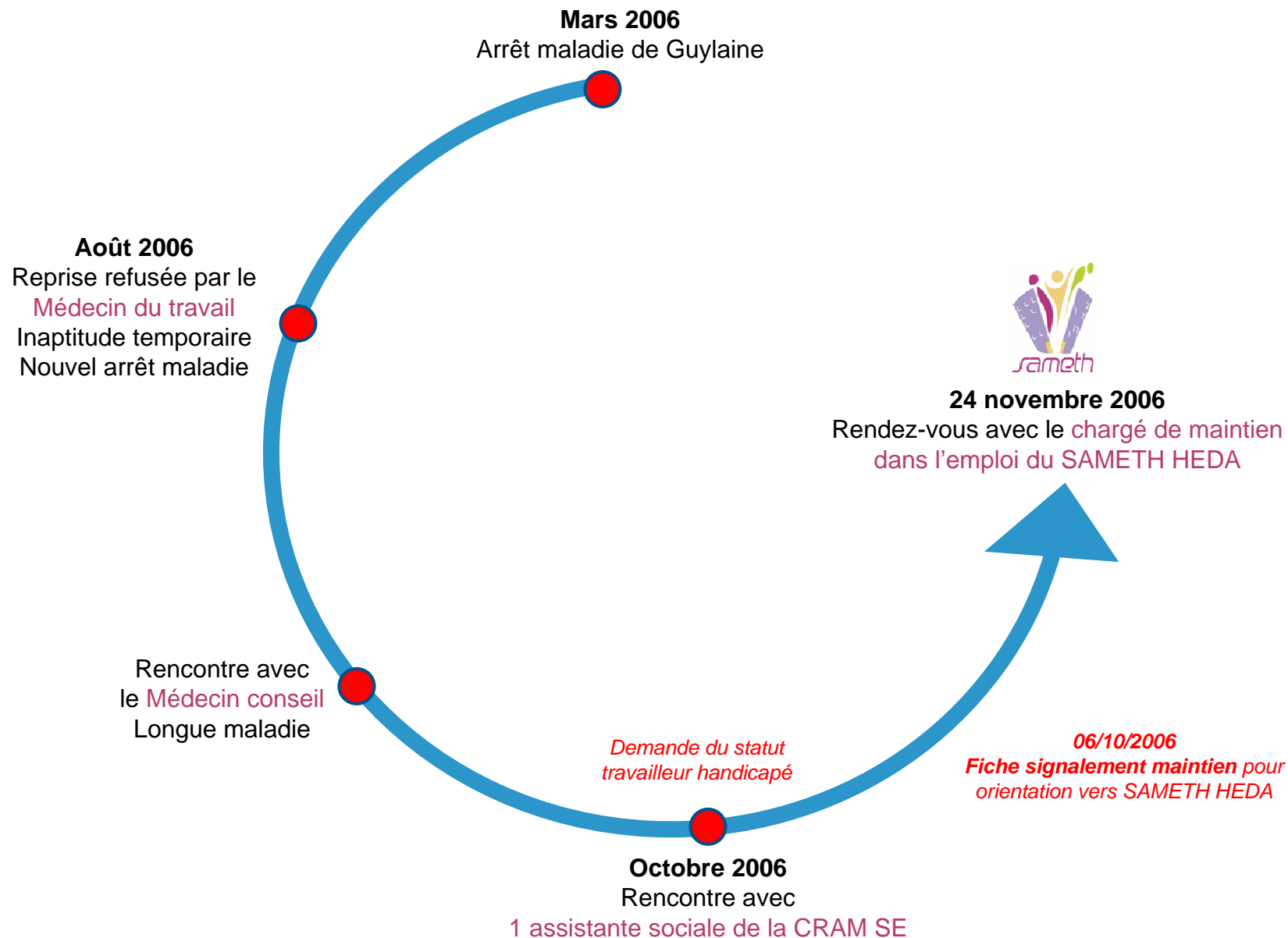
**Son expérience précédente :**

- Surveillante de nuit dans une maison d'accueil spécialisée (MAS)
- Etalagiste en bijouterie
- Responsable d'équipe dans un fast food

**Formation/niveau scolaire :**

- CAP petite enfance
- Brevet d'état éducateur sportif
- Niveau classe de 1ère

# PROCESSUS DU SIGNALEMENT



# LA RECHERCHE DE PROJET



24 novembre 2006

1<sup>er</sup> rendez-vous avec le SAMETH HEDA



Guylaine n'a pas de projet précis mais **elle veut rester dans l'entreprise**

**Méthodologie :**

- Est-ce que la personne sait ce qu'elle a ?
- Est-ce que la personne sait ce qu'elle peut faire ?
- Est-ce que la personne sait ce qu'elle veut faire ?



Le chargé de maintien du SAMETH HEDA conseille **un bilan de compétences** qui sera financé par le FONGECIF



Du 1<sup>er</sup> mars 2007 au 17 avril 2007  
Guylaine réalise son bilan de compétences

# LE PROJET

## ANIMATRICE SOCIO CULTUREL

✓ **Compatible :**

- avec le handicap et les contre-indications médicales
- avec le niveau d'études et de formation
- avec les aspirations et la personnalité de Guylaine

✓ **Bon potentiel d'employabilité dans plusieurs domaines :**

- centres sociaux
- foyers jeunes travailleurs
- tourisme social
- associations liées à l'environnement
- centres d'accueil
- établissements pour personnes âgées ou handicapées

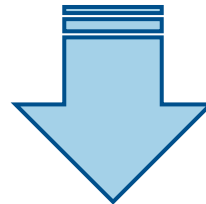


**Mai 2007**

Le **Médecin du travail** valide le projet de formation

# LA FORMATION

- ✓ Elle doit avoir lieu du 28 janvier 2008 au 18 novembre 2008
- ✓ La pré inscription a déjà été effectuée par Guylaine
- ✓ Un examen d'entrée en décembre 2007 doit valider l'inscription définitive
- ✓ La formation est en alternance, une semaine en centre de formation, une semaine en entreprise

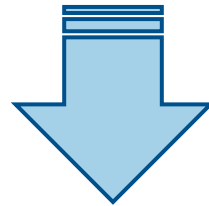


## **FIN MAI 2007**

Le SAMETH HEDA reprend contact avec l'employeur. Celui-ci est très intéressé par le projet de Guylaine car **il emploie des animatrices socio culturel dans ses établissements et 1 poste pourrait se libérer sur Gémenos fin 2007.**



Comment assurer le remplacement de la salariée durant les périodes de formation sans que cela occasionne de surcoût ?



**SOLUTION**



Le SAMETH HEDA propose la mise en œuvre d'un **contrat de rééducation en entreprise**

## Qu'est ce que c'est ?

- ✓ C'est un contrat cofinancé par la Sécurité sociale qui prend en charge une partie du salaire chargé
- ✓ Cette procédure est soumise à l'accord de la Direction Départementale du Travail et la CDAPH (ex COTOREP)
- ✓ Ce contrat peut durer 2 ans maximum. La prise en charge maximale est de 70 % et est dégressive. Le taux de prise en charge est négocié avec la Sécurité sociale
- ✓ Pour bénéficier du contrat de rééducation, le ou la salarié(e) doit être en arrêt de travail



Le SAMETH HEDA effectue la demande  
de contrat de rééducation qui **est accordée le 30 août 2007**

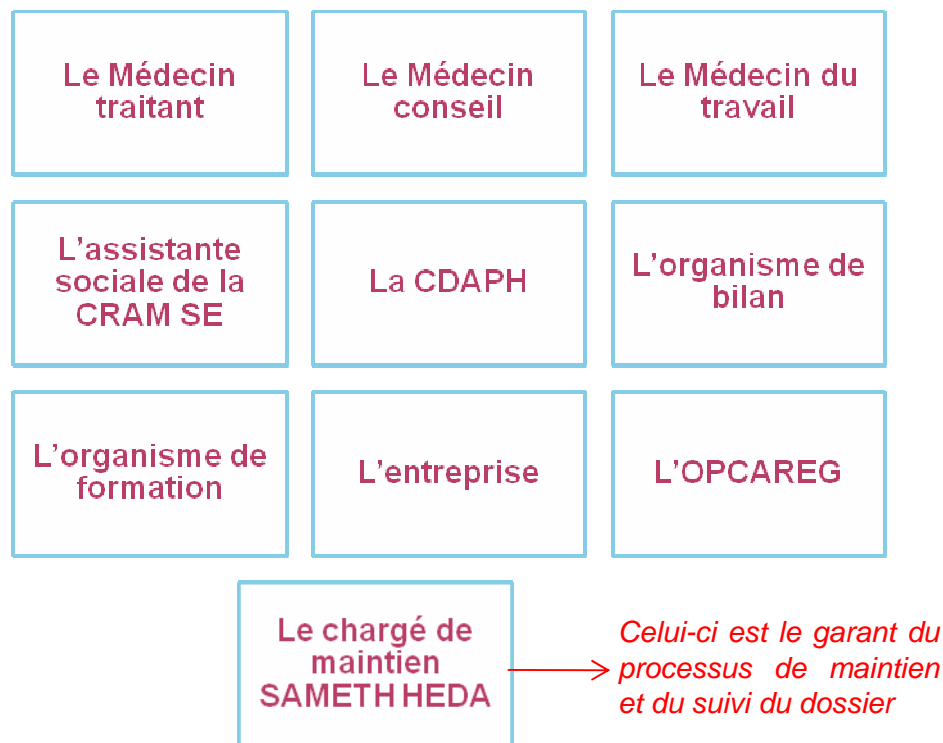


# EPILOGUE

Le contrat de rééducation démarrera en même temps que la formation de Guylaine. **Ce contrat lui permettra d'effectuer ses périodes de formation en alternance dans l'entreprise, sur son futur poste de travail.**

Contactée début septembre, la directrice de la maison de retraite m'informe qu'elle a dû embaucher une animatrice en CDD en attendant le retour de Guylaine dans l'entreprise.

Cette situation de maintien dans l'emploi qui est toujours en cours, a nécessité la mobilisation d'un réseau composé des partenaires suivants :



Cette action de maintien dans l'emploi a nécessité :

